



Fiche d'aide pour le dépôt d'une

DEMANDE D'URBANISME

(Permis de Construire / Déclaration Préalable)



ATTENTION !

La commune de SAINT-USAGE est soumise à la réglementation du :

- Plan Local d'Urbanisme (**P.L.U.**)
- Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (**P.P.R.I.**)

Ainsi, nous vous conseillons de venir vous renseigner en Mairie avant de projeter et concrétiser divers travaux de constructions.

Toutes demandes de travaux s'effectuent sur des documents officiels Nationaux de type « Cerfa ». Il en existe plusieurs selon les travaux projetés.

Les formulaires : ils peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site internet : <http://www.service-public.fr>

La constitution du dossier :

En Mairie, **nous vous remettons un seul exemplaire du dossier à déposer**, mais ce dernier est à remettre en mairie en :

- 2 exemplaires pour une **DECLARATION PREALABLE**
- 4 exemplaires pour une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Note : 1 exemplaire =

- formulaire Cerfa complété, daté et signé
- la fiche de déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions complétée, datée et signée
- toutes les pièces complémentaires demandées en fonction de votre projet



Indiquer sur le formulaire de demande :

- L'adresse du lieu des travaux
- La section cadastrale du terrain où se situe les travaux (ex. : ZB 43)
- La superficie du terrain où se situe les travaux
- Les dimensions, les matériaux, les couleurs de votre projet

Les pièces complémentaires à joindre : pour l'ensemble des demandes, les renseignements et documents « de base » à fournir dans chaque dossier sont les suivants :

- Un plan de situation ⁽¹⁾ du terrain où se situe votre projet
 - Un plan de masse ⁽¹⁾ du terrain où se situe votre projet
 - Croquis ou photo(s) des constructions commenté(e)/(s) d'un maximum de renseignements (dimensions de la construction, distances entre les limites séparatives et la construction, etc.)
 - Des photos de l'emplacement des constructions, des façades à rénover,
- ✚ la fiche « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions » complétée, datée et signée (si projet ne crée pas de surface : inscrire « 0 m² », dater et signer le verso de la fiche)
- ✚ toutes les autres pièces demandées et citées dans le « bordereau des pièces jointes » joint au cerfa de la demande d'urbanisme.

Note : Des notices d'informations, explicatives et une fiche d'aide pour le calcul de la surface taxable sont jointes à chaque formulaire.

⁽¹⁾ = Vous trouverez ces documents : - en pièce jointe de l'acte de vente de la propriété concernée par le projet
- sur le site internet : <http://www.cadastre.gouv.fr>



• Une fois connecté sur le site internet « CADASTRE.GOUV.FR », choisir les rubriques suivantes :

- ☞ « 21 » sur la carte de France
- ☞ « Préférer une recherche par référence cadastrale »
- ☞ ou ☞ « Effectuer une nouvelle recherche par adresse de la parcelle »
- ☞ « Rechercher »
- ☞ Cliquer sur votre numéro de parcelle qui s'affiche (voir (gratuit))
- Une fois sur la carte :
- ☞ « Imprimer » (colonne de gauche à l'écran)
- ☞ Paramétrer l'impression en mode « outils avancés » (bandeau en bas de l'écran)
- ☞ « Imprimer un extrait de plan », préférable de choisir échelle 1/2000^e pour l'édition
- ☞ ou ☞ « Imprimer un plan de situation », préférable de choisir l'échelle 1/5000^e pour l'édition



Dépôt du dossier :

Une fois complété et accompagné des pièces à joindre votre dossier doit être déposé en mairie où il lui sera attribué une référence. Suite à ce dépôt, la mairie vous remettra un récépissé de dépôt indiquant la date à laquelle vous avez déposé votre demande.

L'instruction des demandes est faite par les services de la D.D.T. de Beaune dans un délai d'un mois pour une Déclaration Préalable, ou deux mois pour un Permis de Construire à compter de la date de dépôt en mairie de votre dossier.

A réception de la réponse de la D.D.T., le secrétariat de Mairie vous convoquera pour retirer votre :

☞ **arrêté d'autorisation**

soit ☞ **arrêté de refus**

soit ☞ **demande de pièces manquantes**

(l'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. **Vous avez alors trois mois pour nous les apporter** pour transmission à la D.D.T.)



Quelques exemples...

TRAVAUX	TYPE DE DEMANDE / FORMULAIRE
<p>Nouvelle construction</p> <p>(maison, garage, véranda, abri de jardin, etc.)</p>	<p>Permis de Construire si construction \pm 20m²</p> <p>Déclaration Préalable si construction \leq 20m²</p> <p>AUCUNE FORMALITE si construction \leq 5m²</p>
<p>Travaux ou extension sur construction existante</p> <p>(maison, garage, véranda, abri de jardin, etc.)</p>	<p>Permis de Construire si construction \pm 20m² (40m² pour les propriétés situées dans les zones U du PLU)</p> <p>Déclaration Préalable si construction \leq 20m² (40m² pour les propriétés situées dans les zones U du PLU)</p> <p>AUCUNE FORMALITE si construction \leq 5m²</p>
<p>Changement de destination d'une pièce, d'un local, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment : Déclaration Préalable • avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment : Permis de Construire
<p>Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination</p> <p>(pose d'une baie vitrée à la place d'une fenêtre, pose panneaux solaires, etc.)</p>	<p>Déclaration Préalable</p>
<p>Travaux de ravalement de façades</p>	<p>Déclaration Préalable</p>
<p>Construction mur de clôture</p>	<p>Déclaration Préalable</p>
<p>Construction piscine enterrée / pose piscine en kit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • bassin de toutes superficies dont la couverture \pm 1,80m de haut : Permis de Construire • bassin \leq 100m² non couverte ou couverture \leq 1,80m de haut : Déclaration Préalable • bassin \leq 10m² non couverte ou couverture \leq 1,80m de haut : AUCUNE FORMALITE

pour tous autres travaux, contactez-nous avant de concrétiser votre projet !